

70510 - Modernisation du réseau routier

**RD2 à GAMBSHEIM - Passage 309 - Traversée sécurisée
du Rhin pour piétons et cyclistes.
Proposition de protocole d'accord transactionnel
concernant le marché n°11I025 de maîtrise d'œuvre
pour l'étude et la réalisation de la traversée sécurisée
du Rhin pour piétons et cyclistes**

CP/2020/322

Service chef de file :

M2 - Investissements routiers

Résumé :

Dans le cadre des travaux prévus pour l'aménagement de la liaison cyclable le long de la RD2 franchissant le Rhin, le Département a accepté de prendre en charge les travaux de réhabilitation du pont CERGA et les déviements des réseaux situés dans le pont sur les écluses (ouvrage Etat) afin de mieux coordonner l'ensemble des travaux sur ce secteur et minimiser la gêne à l'usager et les délais de coupure. Cela a conduit à compléter les prestations du marché de maîtrise d'œuvre passé avec INGEROP GRAND EST pour l'ensemble des travaux par les prestations correspondantes, soit un surcoût de 23 211 €HT.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver le projet de protocole transactionnel à conclure avec le bureau d'études INGEROP GRAND EST dans le cadre du marché n°11I025 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de la traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer ce protocole transactionnel accordant une dernière rémunération de 23 605 € HT.

Dans le cadre de l'opération « Traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes le long de la RD2 à Gamsheim », le Département a passé un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement INGEROP GRAND EST/STRATES pour un montant total de 267 379,00 € HT.

Ce marché comportait notamment les études préliminaires, les études d'avant-projet, les études de projet, les dossiers de consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Il concernait la réalisation de la traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes depuis la rive gauche du Rhin (giratoire sur la RD2 donnant accès au pavillon de tourisme) jusqu'à la frontière. Il comprenait la réalisation :

- D'un ouvrage d'art pour le franchissement des écluses,
- D'un ouvrage d'art pour le franchissement du canal de fuite de l'usine,
- Des divers raccordements et cheminements piétons et cyclistes.

A l'issue des études préliminaires et d'avant-projet qui comportaient un franchissement des écluses par une passerelle pour piétons et cyclistes séparée de la RD2, l'Etat, propriétaire des ouvrages routiers franchissant ces écluses, a annoncé que les ponts sur les écluses présentaient de graves pathologies et pris la décision de les reconstruire en y intégrant une surlargeur pour piétons et cyclistes, cette solution étant moins onéreuse

que celle prévoyant des ouvrages distincts.

La modification du type d'ouvrage a eu pour conséquence d'une part, de devoir reprendre une partie des études déjà réalisées et d'autre part, de nécessiter des études de projet plus complexes et donc plus chères.

Le groupement INGEROP GRAND EST/STRATES a tout d'abord proposé des prix nouveaux pour la démolition/reconstruction des ponts sur les écluses, en lieu et place de certains prix initiaux, pour un montant total de 135 295 € HT portant ainsi le montant total du marché à 402 674 € HT.

Cette proposition n'a pas été acceptée et la plupart des prix nouveaux ont été revus à la baisse et notifiés ainsi par le maître d'œuvre à l'entreprise.

Par ailleurs, le Département a également accepté de prendre en charge les travaux de réhabilitation du pont d'accès à l'usine de CERGA et les dévoiements des réseaux situés dans le pont sur les écluses (ouvrage Etat) afin de mieux coordonner l'ensemble des travaux sur ce secteur et minimiser la gêne à l'usager et les délais de coupure. Les prestations du marché de maîtrise d'œuvre ont ainsi été complétées pour l'ensemble des travaux par les prestations correspondantes : études, avis sur les documents d'exécution et pendant les travaux, coordination du dévoiement ou de la protection des réseaux, dossiers d'exploitation du chantier.

Après concertation, pour rediscuter de manière détaillée les rémunérations complémentaires à prendre en compte, le groupement INGEROP GRAND EST/STRATES a établi, en octobre 2019, un Projet de Décompte Final, sur la base des échanges antérieurs et des réunions effectuées en demandant une dernière rémunération de 25 285 € HT.

Des précisions ont été demandées au groupement en décembre 2019 en vue de finaliser le décompte général et de clore le marché en 2020.

En l'absence de réponse, le montant a été rectifié par le Département à 23 605 € HT.

Par courriel du 2 septembre 2020, le groupement INGEROP GRAND EST/STRATES a donné son accord à cette rectification portant la dernière rémunération à 23 605 € HT, soit 28 326 € TTC.

Le montant initial du marché de 267 379 € HT est donc passé au final à 290 590 € HT. Il en a donc résulté une augmentation du marché de 8,68 % par rapport au montant du marché initial.

Cette dernière proposition permet de finaliser le décompte général des prestations et de clore ce marché, le groupement INGEROP GRAND EST/STRATES renonçant à exercer tout autre recours à l'encontre du Département après signature du protocole transactionnel.

La Commission Territoriale Nord, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
46963	20-2031-621	60 000,00 €	60 000,00 €	31 895,08 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le protocole d'accord transactionnel joint à la présente délibération et qui prend en compte les prestations complémentaires portant le montant du marché n°111025 à 290 590 € HT soit une augmentation de 8,68% par rapport au montant du marché initial et accorde une dernière rémunération de 23 605 € HT, soit 28 326,00 € TTC acceptée par le groupement INGEROP GRAND EST/STRATES. Elle autorise par ailleurs son Président à signer et exécuter cette transaction au nom du Département.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY